



---

CAROLE BIANCALANA  
DANS UN CHAMP  
DE ROSES DE MAI  
© DOMAINE DE MANON

---

---

## ROSE DE MAI ET JASMIN CAROLE BIANCALANA CULTIVE LE PRESTIGE

Par Jean-François Coffin

---

Rose de mai, jasmin sont les principales productions de Carole Biancalana dans la région de Grasse. Cette productrice dynamique a Dior comme client prestigieux. Ce n'est pas un hasard. Elle fait tout pour obtenir une production de qualité mais aussi pour défendre, avec ses collègues, les produits de ce terroir d'exception.



ROSA CENTIFOLIA - © DOMAINE DE MANON

« Mon exploitation est typique et emblématique d'une exploitation de Grasse, produisant sur environ 3 ha la « rose de mai » (*Rosa centifolia*) et le « jasmin Grandiflorum » (*Jasminum grandiflorum*). Nous multiplions également la tubéreuse (*Polyanthes tuberosa* Linae.) », explique Carole Biancalana. Elle a succédé à ses parents il y a une quinzaine d'années, d'une famille de producteurs de plantes à parfum depuis quatre générations.

### — SE LEVER TÔT —

La culture de plantes à parfum nécessite un savoir-faire très particulier, notamment lors de la récolte. Elle doit se faire chaque jour, de très bonne heure, en fonction de l'épanouissement de la fleur. Pour la rose, la période de récolte est mai à mi-juin, pour le jasmin, d'août, septembre à mi-octobre, selon les années. La livraison auprès du distillateur, qui transformera la fleur fraîche

en « absolue » (essence d'absolu), doit se faire impérativement avant midi pour éviter la perte de qualité qui peut être très rapide. Cela demande une organisation logistique. Si l'exploitation ne comporte qu'un salarié permanent, qui assure notamment tout au long de l'année l'entretien des cultures, la taille et les différentes pratiques culturales, Carole fait appel pour la récolte à de la main-d'œuvre saisonnière dont le nombre peut varier du simple au triple selon les années et les conditions climatiques.

### — UN PARFUM DE BIO —

« Nous pratiquons un métier de la nature et nous devons nous adapter aux conditions climatiques. Il peut y avoir des soucis comme des gelées tardives, des grêles catastrophiques. Pas question de se protéger sous des serres, ce qui nuirait à la qualité de la production », explique Carole qui ajoute : « je suis une adepte du bio non seulement par philosophie personnelle et par hérédité (mon grand-père était très méfiant vis-à-vis des produits chimiques) mais aussi par le fait que la production obtenue est d'un bien meilleur rendement et la concentration en parfum est plus élevée ». L'exploitation a obtenu la certification bio il y a plus de huit ans.

### — UN NEZ PRESTIGIEUX —

La qualité exceptionnelle de la production tient à la situation particulière de Grasse entre mer et montagne, avec un microclimat, une nature du sol, une altitude spécifiques. Mais elle est aussi liée au savoir-faire du producteur. « Nous nous inscrivons dans l'excellence et cette qualité est notre force. Elle nous permet de vendre nos produits bien plus chers que ceux des autres pays du monde. Mais ces derniers ont leur place et ne sont pas concurrents. Les parfumeurs ont aussi besoin de leurs productions ».

Une fois le travail du distillateur accompli, Carole se charge de trouver les clients à qui elle livrera la précieuse « absolue ». « Un heureux hasard m'a fait rencontrer François Demachy, le « nez » de Dior, présent lors d'une conférence

que je donnais dans d'un salon professionnel. À l'issue de la réunion, il est venu me voir. Nous avons discuté. Depuis, ma production est exclusive pour ce célèbre parfumeur. »

### — JOYAUX HORTICOLES —

Les producteurs de Grasse sont très solidaires et l'entraide est souvent pratiquée. « Nous ne nous considérons pas comme concurrents », souligne Carole qui préside l'association « Les Fleurs d'Exception du Pays de Grasse » (cf. encadré). « Il faut continuer à défendre notre richesse en France qui comporte un énorme gisement de petits joyaux horticoles. Nous devons les protéger et les promouvoir ». Dans cet esprit, l'association a œuvré pour le dépôt d'un dossier de reconnaissance auprès de l'Unesco pour le patrimoine culturel immatériel, « au titre des savoir-faire liés aux parfums en Pays de Grasse ». Le dynamisme de Carole, qui se dit de nature optimiste, contribuera sûrement à l'avancée de ce dossier. Puisse l'Unesco reconnaître cette richesse patrimoniale ! ■

Le Domaine de Manon  
36, chemin du Servan  
06130 Plascassier  
<http://www.le-domaine-de-manon.com>



LE « JASMIN GRANDIFLORUM » EST EMBLÉMATIQUE D'UNE EXPLOITATION DE GRASSE - © DOMAINE DE MANON

## LES FLEURS D'EXCEPTION DU PAYS DE GRASSE

Les Fleurs d'Exception du Pays de Grasse est une association loi 1901, essentiellement composée de producteurs de plantes à parfum. Elle est présidée par Carole Biancana.

Ses objectifs sont :

- Promouvoir et valoriser les productions florales et végétales du Pays de Grasse et ses environs.
- Protéger le caractère identitaire et spécifique des productions du Pays de Grasse et de ses environs.
- Encourager et faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs dans des productions florales emblématiques.
- Développer des programmes de recherche sur des espèces issues de la biodiversité du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur.
- Participer à la préservation de notre patrimoine par des échanges d'expériences et de bonnes pratiques avec des producteurs et des communautés du monde entier.

<http://www.fleurs-exception-grasse.com>